

tion de l'une des bâtisses principales, qui a eu lieu l'an dernier à Kingston.

M. MASSON—Ce crédit suffira-t-il pour achever tous les édifices, à l'exception du pénitencier des provinces maritimes ?

Hon. M. MACKENZIE—Difficilement. Les pénitenciers de la Colombie-Britannique et de Manitoba seront toutefois achevés.

M. MASSON—La douane et le bureau de poste de Manitoba seront-ils aussi achevés au moyen de ce crédit ?

Hon. M. MACKENZIE—Je le crois. A ce sujet, le premier ministre explique relativement à l'item No. 104, que le crédit voté l'an dernier suffira pour l'achèvement de l'édifice. Cet item a été inscrit d'une manière inexacte; les \$25,000 seront affectées à la résidence du lieutenant-gouverneur, etc., dans le Territoire du Nord-Ouest.

M. KIRKPATRICK—Où seront-ils construits ?

Hon. M. MACKENZIE—Cette question n'est pas définitivement réglée.

M. SCHULTZ—J'espère que le gouvernement ne suivra pas la même ligne de conduite qui a eu l'an dernier des résultats si désastreux dans des circonstances à peu près semblables, en construisant les bâtiments de Fort Pelly, sans avoir demandé des soumissions pour l'exécution de l'ouvrage. Ces bâtiments ont été extrêmement mal construits et sont maintenant tout à fait inutiles. Cela est dû en partie à l'empressement inconsidéré avec lequel l'administration a choisi le Fort Pelly comme le siège du gouvernement, et en partie au fait que l'on s'est servi de mauvais matériaux. Il a été impossible à la police à cheval de les occuper durant l'hiver dernier, et quoiqu'il ne soit pas question directement du fait dans le rapport, l'officier chargé d'en faire l'inspection, les trouva dans une condition si défectueuse qu'il conseilla au gouvernement de ne pas s'en servir. J'espère que ce fait ne se produira pas de nouveau, et que l'on demandera cette fois des soumissions.

Hon. M. MACKENZIE—Les édifices seront construits absolument de la même manière.

M. SCHULTZ—J'espère alors que résultats seront différents.

Hon. M. LANGEVIN—Où doit-on construire le pénitencier de la Colombie-Britannique ?

Hon. M. MACKENZIE—A l'ouest de Westminster, sur les terrains du gouvernement.

M. MASSON—Je pense que les réponses du premier ministre à M. Schultz sont loin d'être satisfaisantes, et j'aimerais à connaître la cause qui a pu le porter à répondre de cette manière.

Hon. M. MACKENZIE—Rien du tout.

M. KIRKPATRICK—Le premier ministre peut peut-être nous dire si l'information de l'honorable député de Lisgar est bien fondée ou non ?

Hon. M. MACKENZIE—Elle est inexacte.

M. KIRKPATRICK—Vous dites que les bâtiments ont été construits d'une manière satisfaisante—dois-je comprendre cela ?

Hon. M. MACKENZIE—Oui.

M. KIRKPATRICK—Ont-ils été construits après avoir reçu ou non des soumissions ?

Hon. M. MACKENZIE—Sans soumissions. Il est impossible d'obtenir des soumissions pour ces contrats. Ces bâtiments sont exécutés par l'entremise des officiers du gouvernement, conformément aux instructions de l'architecte à Ottawa.

M. SCHULTZ—J'espère dans tous les cas que l'on tiendra compte de l'expérience acquise.

Hon. M. MACKENZIE—Je connais le prix de notre expérience et de l'expérience de l'administration précédente, quant au paiement de sommes extravagantes pour ces contrats; et nous n'avons pas l'intention de laisser ces abus se répéter.

Hon. M. TUPPER—Quelle somme a-t-on dépensée dans la construction des bâtiments à Fort Pelly ?

Hon. M. MACKENZIE—Je ne puis dire exactement. Je vous donnerai sous peu ce renseignement.

L'item est adopté.

L'item No. 107, affectant \$182,000 pour loyers, réparations, meubles et chauffage, etc.; \$40,000 pour le chauffage des édifices publics; \$2,500 pour l'enlèvement de la neige sur les édifices publics d'Ottawa; \$12,000 pour l'éclairage au gaz des édifices publics, Ottawa;